



Accusé de réception en préfecture  
028-242000354-20211213-BUR-AG-21-126-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2021  
Date de réception préfecture : 15/12/2021

CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 13 décembre 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Avenant n°2 au marché de travaux n°190017 – Lot n° 1 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Gros œuvre – Etanchéité - Revêtement en dur – Enduit extérieur)**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI.

**POUVOIRS** :-

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Avenant n°2 au marché de travaux n°190017 – Lot n° 1 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Gros œuvre – Etanchéité - Revêtement en dur – Enduit extérieur)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu le marché de travaux n°190017 - lot n°1 concernant la Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Gros œuvre – Etanchéité - Revêtement en dur – Enduit extérieur) notifié le 20/12/2019 à la SNC VENDASI, sise 20620 BIGUGLIA, pour un montant de 295 991,36 € HT ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 29/03/2021 décidant la conclusion d'un avenant n°1 au marché 190017 – Lot n°1 avec le titulaire dudit marché ;

Vu l'avenant n°1 au marché 190017 – Lot n°1 en date du 06/04/2021 ;

Considérant qu'en cours d'exécution du marché de travaux n°190017 – lot n°1, la réalisation de prestations modificatives non substantielles est apparue nécessaire ;

Considérant que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Considérant qu'en application des articles 14 à 16 du CCAG travaux susvisé relatifs aux prestations de travaux modificatives nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage, et de l'article R2194-8 du CCP susvisé, il est proposé de valider les modifications suivantes concernant le lot n°1 du marché 190017 dans le cadre d'un avenant n°2 pour un montant total de + 472 € HT décomposé comme suit :

*Modifications en plus-value :*

. Enduits extérieurs sur une zone non prévue au marché initial : 12m<sup>2</sup> x 38 € : 456 € HT

. Mise à niveau d'une marche d'escalier : 150 € HT

. Démolitions de plinthes dans la cage d'escalier, petites démolitions de carrelage rapporté sur carrelage plus ancien et mise à niveau après démolitions des cloisons : 500 € HT

Soit, un *total en plus-value de 1 106 € HT* ;

**OBJET : Avenant n°2 au marché de travaux n°190017 – Lot n° 1 Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Gros œuvre – Etanchéité - Revêtement en dur – Enduit extérieur)**

*Modification en moins-value :*

- . Parking véhicule léger deux places : 1 050 € HT
  - . Carrelage sanitaires R+1 : 12m<sup>2</sup> x 25 € : 300 € HT
  - . Plinthes : 19m x 12 € : 228 € HT
- Soit un *total en moins-value de 1 578 € HT ;*

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité ;**

**DECIDE**

De modifier le marché de travaux n°190017 – lot n°1 ;

**DIT**

Que les modifications du marché 190017– lot n°1 engendrent une moins-value de 472 € HT, soit une augmentation de 0,16% par rapport au montant initial du marché ;

**DECIDE**

De conclure un avenant n°2 au marché de travaux n°190017 – lot n°1, avec la SNC VENDASI, sise 20620 BIGUGLIA, pour un montant de 472 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant n°2 au marché 190017 – lot n°1, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 23, OP3011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO